



## **Pax Christi International invite la communauté internationale à commémorer et à réfléchir avec les Palestiniens sur le 70e anniversaire de la Nakba**

15 mai 2018, Bruxelles

Pax Christi International fait mémoire en cette année 2018 du 70e anniversaire de deux événements historiques : l'établissement de l'Etat d'Israël et la Nakba (« catastrophe » en arabe), l'expulsion et la dispersion de plus de 750.000 Palestiniens de leurs maisons et la destruction de plus de 400 villes et villages palestiniens pour faire place au nouvel Etat<sup>1</sup>. Ces deux événements sont à jamais reliés : les membres et les associés de Pax Christi se montrent encore une fois solidaires du peuple palestinien, spécialement de ceux qui, après sept décennies, demeurent des réfugiés, au moment où ils commémorent solennellement et dans la tristesse la Nakba en ce 15 mai 2018.

La Nakba a provoqué la crise des réfugiés la plus longue de l'histoire moderne. Empêchés par Israël de retourner dans leurs maisons, des générations de Palestiniens vivent en réfugiés dans les Territoires occupés et à Gaza. Ils se retrouvent habiter à quelques kilomètres seulement de leurs maisons, dont certains détiennent toujours les clés. Des millions de réfugiés vivent dans la diaspora. Ils partagent la douloureuse mémoire d'avoir été déracinés de leurs maisons et la ferme détermination à se prévaloir de leurs droits. La Résolution 194<sup>2</sup> des Nations Unies et celles qui ont suivi ont confirmé le droit des Palestiniens au retour, à l'indemnisation pour ceux qui ne comptent pas revenir et à la compensation des pertes et dégâts subis par leurs propriétés. Aucune de ces résolutions n'a été suivie d'effet.

C'est la demande des Palestiniens que ces droits élémentaires soient respectés qui est à l'origine de la Grande marche du retour qui a commencé à Gaza le 30 mars 2018 et culminera avec la commémoration du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Nakba le 15 mai 2018. Plus d'un million de Palestiniens, la plupart des réfugiés, descendants des familles déplacées lors des événements de 1947-48, habitent dans les frontières de Gaza. Le blocus terrestre, aérien et maritime par Israël de cette enclave, qui dure depuis dix ans, a donné lieu à des conditions de vie extrêmement dures pour les Palestiniens et provoqué une mise en garde des Nations Unies selon lesquelles si rien ne change Gaza deviendra inhabitable à l'horizon 2020<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Institute for Middle East Understanding, "Quick Facts: The Palestinian Nakba", 13 mai 2015, disponible en ligne à : <https://imeu.org/article/quick-facts-the-palestinian-nakba>.

<sup>2</sup> La Résolution 194 des Nations Unies est disponible à cette adresse: <https://documents-dds-ny.un.org/doc/RESOLUTION/GEN/NR0/043/65/IMG/NR004365.pdf?OpenElement>.

<sup>3</sup> Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA - United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East en anglais), 'Gaza in 2020: A liveable place?', 28 août 2012, disponible en ligne à : <https://www.unrwa.org/newsroom/press-releases/gaza-2020-liveable-place>.

A l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Nakba, les Palestiniens se sont levés pour manifester de façon non violente contre le blocus et demander que leur droit au retour dans leurs maisons ou à une indemnisation soit respecté.

Des manifestations non-violentes ont été réprimées brutalement par l'armée israélienne qui a fait usage de balles réelles. Nous condamnons le ciblage de civils non armés lors des marches<sup>4</sup>. A ce jour, plus de 39 personnes ont été tuées et des centaines blessées<sup>5</sup>, y compris des enfants et des journalistes. Notre Mouvement de paix maintient fermement que la protestation non violente est un droit absolument légitime et qu'il devrait être reconnu et protégé par la communauté internationale.

Cette année historique est aussi celle du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, aussi devient-il plus urgent que jamais que les droits de tous les Palestiniens soient garantis. Israël a été alerté sur le respect des droits humains fondamentaux dans le cadre de la session d'Examen périodique universel de janvier 2018, y compris en ce qui concerne le respect des droits des réfugiés palestiniens<sup>6</sup>. Depuis que la Marche du retour a commencé la situation n'a fait qu'empirer. Le 27 avril 2018 le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés a lancé un appel à Israël pour que ses forces de sécurité évitent de faire un usage démesuré de la force et que les responsables soient appelés à en rendre compte<sup>7</sup>.

Après soixante-dix longues années, le récit palestinien de la Nakba a trop souvent été rejeté et les droits des réfugiés palestiniens ont trop souvent été violés. A cause de l'événement traumatisant qu'a été la Nakba la santé et le bien-être du peuple palestinien ont souffert immensément. Pour la génération la plus jeune, qui n'a connu que l'occupation militaire, l'absence d'auto-détermination équivaut à un déni d'avenir. Notre Mouvement de paix rend hommage à l'engagement très ferme des Palestiniens pour que les événements tragiques de 1948 soient reconnus pour ce qu'ils ont été, à savoir un moment charnière.

Pax Christi International demande à la communauté internationale :

- De reconnaître la Nakba et le droit au retour et/ou à l'indemnisation pour les réfugiés palestiniens en tant que condition préalable d'une paix juste et durable avec Israël à laquelle la communauté internationale doit œuvrer d'urgence avec un engagement renouvelé

---

<sup>4</sup> Voir aussi notre communiqué du 5 avril 2018 sur la répression violente de la proteste pacifique à Gaza : <https://www.paxchristi.net/news/statement-pax-christi-international-condemns-vicious-and-violent-suppression-peaceful-protest>.

<sup>5</sup> Le 24 avril 2018 le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires a indiqué que 39 Palestiniens ont été tués et 5511 blessés lors de la proteste de masse le long de la frontière entre la Bande de Gaza et Israël depuis le 30 mars ; voir : <https://www.ochaopt.org/content/humanitarian-snapshot-mass-casualties-context-demonstrations-gaza-strip-0>.

<sup>6</sup> Human Rights Council, "Draft report of the Working Group on the Universal Periodic Review", A/HRC/WG.6/29/L.12, 25 janvier 2018, disponible en ligne à : [https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/israel/session\\_29\\_-\\_january\\_2018/a\\_hrc\\_wg.6\\_29\\_l.12.pdf](https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/israel/session_29_-_january_2018/a_hrc_wg.6_29_l.12.pdf). Quant aux droits des réfugiés palestiniens, il y a lieu de s'inquiéter des difficultés financières dans lesquelles verse l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés Palestiniens au Moyen-Orient par manque de contributions des gouvernements.

<sup>7</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA - Office for the Coordination of Humanitarian Affairs en anglais), "Three Palestinians killed and hundreds injured in Gaza during continuing demonstrations along the fence with Israel", 27 avril 2018, disponible en ligne à : <https://www.ochaopt.org/content/three-palestinians-killed-and-hundreds-injured-gaza-during-continuing-demonstrations-along>.

- De confirmer le droit des Palestiniens à protester de façon pacifique et non-violente, de rechercher les moyens pratiques de les soutenir et de souscrire l'appel des Nations Unies pour une enquête indépendante sur l'usage disproportionné de la force à l'encontre de civils non armés ;
- D'insister pour que tous les Palestiniens se voient reconnus leurs droits fondamentaux tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants de 1989 et d'autres traités et instruments afférents aux droits humains, et que les violations de ces droits fassent l'objet d'enquêtes indépendantes et soient sanctionnées.

*Pax Christi International est un mouvement catholique pour la paix auquel adhèrent 120 organisations dans le monde qui promeuvent la paix, le respect des droits humains, la justice et la réconciliation. L'appel à une reprise du processus de paix israélo-palestinien est une des priorités de notre travail de plaidoyer.*